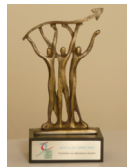


Concours Orientation Alternance AMEF



Victoires de l'AMEF 2012

formation en alternance réussie

Dans le cadre de ses activités de promotion d'une meilleure orientation, formation et insertion professionnelle des jeunes à travers les dispositifs de l'alternance, l'AMEF organise en 2012 la *cinquième édition* de son concours « *Les Victoires de l'AMEF* », pour **valoriser et récompenser des projets d'alternance particulièrement innovants et réussis en 2011-2012.**

Car si l'on parle beaucoup d'alternance et que chacun s'accorde à reconnaître que les formations en alternance sont une des voies de réussite des élèves et étudiants, le fonctionnement de ces formations est encore trop peu ou mal connu.

Une formation en alternance est un accélérateur de compétences mais ***implique un engagement fort de tous les acteurs*** :

- *l'alternant*, va se déplacer entre enseignement théorique et pratique professionnelle et doit avoir une grande capacité d'adaptation ;
- *l'entreprise* doit identifier et valoriser ses tuteurs ou maîtres d'apprentissage, savoir confier à l'alternant des activités réalistes et fixer des objectifs clairs, atteignables et mesurables ;
- *le centre de formation et les enseignants* impliqués doivent travailler en étroite collaboration avec le maître d'apprentissage de l'entreprise et savoir articuler leurs périodes d'enseignement avec celles dans l'entreprise.

La formation en alternance est « ***réussie*** » lorsque ce « ***trio*** : alternant/apprenant, entreprise et centre de formation » **a harmonieusement et efficacement fonctionné.**

C'est pourquoi le concours « *Les Victoires de l'AMEF* » **récompense les trois membres de ce « trio »**, en prenant particulièrement en compte la manière pratique dont il a travaillé pour la réalisation concrète de la formation en alternance proposée.

Ce concours est relativement simple et y participer **ne nécessite pas beaucoup de travail supplémentaire.** Il suffit de fournir, sur les documents simples de l'AMEF, une synthèse de ce qui est vécu au quotidien par le trio tout au long de la période concernée (en principe novembre-avril).

Les importants moyens de communication mis en œuvre par l'AMEF à cette occasion (internet, presse écrite et audio visuelle générale et spécialisée, contact avec les institutionnels...) permettent de **mettre en valeur non seulement l'apprenant, mais aussi**

- **les entreprises**, leurs actions, leurs métiers et leurs implications dans l'information, la formation, le recrutement et la fidélisation de leurs collaborateurs,
- les moyens et méthodes **des centres de formation** ainsi que leurs spécificités et leurs relations avec les acteurs économiques.

Deux catégories de prix sont prévues (contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage) et ceci **à tous les niveaux de formation** (du niveau V eu niveau I) et comprenant à chaque fois trois prix (un pour chaque membre du trio).

Chaque projet sera évalué dans la **même unité de temps : sur les 6 mois opérationnels allant de novembre à avril**, même si le déroulement s'étend sur une période plus longue.

Le trio concerné choisit un **responsable pilote de l'équipe** qui est en charge du dépôt du dossier et de l'envoi des éléments nécessaires à l'évaluation de la formation sur la période indiquée.

Un **jury**, constitué de membres de l'AMEF représentatif des mondes de l'éducation et de l'entreprise, examine chaque dossier aux différentes phases prévues et informe les candidats des suites données.

Les actes de candidatures sont simples : il suffit de remplir le formulaire transmis sur simple demande (également téléchargeable, comme le règlement du concours, sur le site de l'AMEF (www.amef.asso.fr)).

La remise des prix a lieu, début juin, lors **d'une manifestation avec une large audience et médiatisée qui se déroule à Paris**.

Pour tout renseignement complémentaire et envoi du règlement et du dossier d'inscription :

Monica Visinoni, concours AMEF, au 02 47 30 96 11 ou 06 77 03 19 01
monica.visinoni@orange.fr
&
AMEF 1 rue Léon Delhomme 75015 Paris - courriel : contactamef@orange.fr
&
www.amef.asso.fr